

	CHARTRE ETHIQUE-V2	Code	RH_CHE_02
		Indice	1
		Date	17/04/2024
		Page	1/6

Dans le **Groupe SEXTANT**, notre force réside dans notre engagement à agir avec intégrité, professionnalisme et éthique.





La présente charte éthique s'applique à tous les collaborateurs du groupe (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employées...) ci-après « les collaborateurs » ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le groupe est associés tels que, ses clients, fournisseurs conseils, commissaires aux comptes, consultants, sous-traitant, agent et autres intermédiaires représentant le GROUPE SEXTANT.

Cette **charte éthique** est le reflet de nos valeurs et principes guidant chaque action et décision au sein de notre entreprise. Elle clarifie les attentes du Groupe Sextant vis-à-vis de ses salariés, ses partenaires et autres parties prenantes en termes de conduite morale et professionnelle.

Elle guide chaque collaborateur du groupe dans la pratique quotidienne de son métier en accord avec les standards éthique du groupe et de ses valeurs.

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail et de veiller à ce que celles-ci soient également appliquées au sein de son équipe ou par les personnes qui sont sous sa responsabilité.

Les **4 Valeurs fondamentales du Groupe Sextant** partagées au sein du collectif de travail sont :

-  ***La proximité et les relations humaines***
-  ***La collaboration et l'esprit d'équipe***
-  ***L'innovation***
-  ***L'expertise métier***

Chaque acteur s'engage à contribuer au respect des valeurs énoncées.

Ces valeurs fondent notre identité et marquent notre fierté. Elles confortent notre engagement d'assurer une relation de confiance auprès de tous nos interlocuteurs. Elles sont le garant de la cohésion du Groupe Sextant.

	CHARTRE ETHIQUE-V2	Code	RH_CHE_02
		Indice	1
		Date	17/04/2024
		Page	2/6

1/ Conformité à la législation et aux normes

- **Respect des lois et réglementations :**

Le groupe Sextant s'engage à respecter l'ensemble des lois en vigueur dans chaque pays où il opère. Chaque collaborateur doit se tenir informé des règles applicables à son domaine d'activité ainsi que des politiques, chartes et notes internes.

- **Normes et standards internes**

Nous appliquons des procédures internes pour garantir une conduite irréprochable dans toutes nos opérations commerciales et administratives.

2/ Respect des personnes et des relations humaines

- **Disponibilité et Réactivité :**

Nous nous engageons à être toujours accessible pour nos clients, répondant rapidement à leurs besoins et demandes avec professionnalisme.

- **Respect et Écoute :**

Nous valorisons l'importance de respecter les salariés en tant que personne ainsi que leurs droits.

Fonder nos relations professionnelles au sein du groupe sur l'écoute active avec honnêteté, impartialité, équité et transparence à l'égard des salariés, clients, fournisseurs, partenaires, actionnaires, associations et pouvoir publics.

- **Relation et Equité :**

Création d'un milieu inclusif, bannir tout comportement de harcèlement ou de discrimination, prévenir et traiter dans la vie au travail toute situation de violence physique ou morale, d'intolérance ou d'injustice.

- **Agir pour le collectif :**

Nous encourageons la coopération et le travail d'équipe entre tous nos collaborateurs, croyant que l'union est la force dans la poursuite de nos objectifs communs.

- **Esprit d'équipe :**

Favoriser l'accès au savoir grâce à la transmission des connaissances des salariés du Groupe.

Accompagner les personnes les plus fragiles parmi nos collègues ou les tiers, notamment en situation de handicap.

	CHARTRE ETHIQUE-V2	Code	RH_CHE_02
		Indice	1
		Date	17/04/2024
		Page	3/6

3/ Concurrence loyale et intégrité des relations commerciales

- **Respect de la concurrence :**

Nous veillons à instaurer des relations commerciales équitables. Aucune pratique susceptible de fausser la concurrence (accords informels, ententes illicites, etc.) ne sera tolérée.

- **Engagement dans nos partenariats :**

Chaque relation avec clients, fournisseurs, sous-traitants ou partenaires doit être fondée sur la transparence, l'honnêteté et le respect des engagements contractuels.

4. Lutte contre la corruption et gestion des conflits d'intérêts

- **Prévention de la corruption :**

Le Groupe Sextant adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption. Les pratiques telles que les pots-de-vin, cadeaux inappropriés ou toute forme de trafic d'influence sont formellement interdites. Chaque collaborateur a été sensibilisé en interne sur la lutte anticorruption et la fraude.

- **Déclaration et gestion des conflits d'intérêts :**

Chaque collaborateur doit éviter toute situation pouvant générer un conflit d'intérêts, qu'il soit direct ou indirect. En cas de doute, une déclaration formelle auprès de la hiérarchie ou du référent conformité est exigée.

5/ Confidentialité et protection des informations

- **Respect des données sensibles :**

La confidentialité des informations relatives aux clients, partenaires, collaborateurs et aux activités internes doit être rigoureusement préservée. Cette obligation perdure même après la cessation des fonctions.

- **Protection des données informatiques :**

L'usage des ressources informatiques doit se faire dans le respect des règles de sécurité et des droits d'auteur. Toute utilisation inappropriée ou diffusion non autorisée d'informations sensibles est prohibée. Chaque collaborateur a signé une charte informatique et de sécurité.

6/ Utilisation responsable des ressources et protection des actifs

- **Gestion des ressources de l'entreprise :**

Les actifs – qu'ils soient matériels, intellectuels ou commerciaux – doivent être utilisés de manière responsable et uniquement dans l'intérêt du Groupe Sextant.

		Code	RH_CHE_02
	CHARTRE ETHIQUE-V2	Indice	1
		Date	17/04/2024
		Page	4/6

- **Sécurité des outils de travail :**

L'utilisation des ressources informatiques et autres moyens techniques doit respecter les consignes de sécurité en vigueur afin de prévenir toute atteinte aux systèmes et informations de l'entreprise.

7/. Santé, sécurité et bien-être au travail

- **Environnement de travail sûr et sain :**

Le Groupe s'engage à garantir des conditions de travail qui assurent la santé et la sécurité de tous ses collaborateurs. Des mesures préventives et correctives sont mises en place pour réduire les risques professionnels.

- **Lutte contre les discriminations et le harcèlement :**

Toute forme de harcèlement, discrimination ou violence qu'elle soit physique ou morale est strictement proscrite. Un traitement équitable de chaque collaborateur est une priorité absolue.

8/ Responsabilité environnementale et développement durable

- **Engagement écologique :**

Conscients des enjeux environnementaux, nous intégrons dans nos pratiques la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, la sensibilisation auprès des collaborateurs aux modes de transport écologiques, et la valorisation des déchets recyclables.

- **Transition écologique :**

Nous nous engageons à anticiper et à intégrer les tendances du marché en matière de transition écologique afin de réduire notre empreinte environnementale et de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

9/ Communication externe et relations avec les parties prenantes

- **Transparence et véracité des informations :**

Toute communication externe, qu'elle soit destinée aux médias, investisseurs ou partenaires, doit être véridique, transparente et conforme aux obligations légales.

- **Délégation des prises de parole :**

Seuls les collaborateurs autorisés par la direction sont habilités à représenter le Groupe Sextant dans toute communication officielle, notamment sur les réseaux sociaux ou lors d'événements publics.

		Code	RH_CHE_02
	CHARTRE ETHIQUE-V2	Indice	1
		Date	17/04/2024
		Page	5/6

10/ Procédures de recueil des signalements, mise en œuvre et sanctions

- **Voies de signalement :**

Le Groupe encourage ses collaborateurs à signaler toute infraction ou comportement contraire à cette charte. Les signalements peuvent être effectués via notre dispositif anonyme de signalement interne à l'adresse suivante : <https://organigramme.groupe sextant.fr/dispositif-de-signalement-interne/>

- **Engagement de confidentialité et protection :**

Les signalements seront traités avec la plus grande confidentialité et sans représailles. Chaque cas sera examiné dans le respect des procédures internes et des exigences légales.

- **Sanctions :**

Chaque collaborateur ne respectant principes énoncés ou réglementation applicables, s'expose à des mesures disciplinaires conformément aux règlements intérieurs et/ou dispositions légales

11/ Engagement et suivi des valeurs du Groupe Sextant

- **Intégration des valeurs :**

Chaque collaborateur s'engage à respecter et promouvoir les valeurs de proximité, de collaboration, d'innovation et d'expertise métier qui définissent notre identité.

- **Suivi et évaluation :**

Une liste d'émargement attestera la prise de connaissance de ce document par l'ensemble des collaborateurs dès leur arrivée au sein du Groupe.

12/ Entrée en vigueur, révision et engagement collectif

- **Mise en application :**


La présente charte éthique entre en vigueur à compter de sa validation par la direction du Groupe Sextant et doit être respectée par l'ensemble des parties prenantes.

Cette charte est disponible :

- Dans le logiciel de gestion des temps pour tous les collaborateurs interne.
- Sur le site internet ci-dessous : <https://www.groupe sextant.fr/> pour tous nos clients, fournisseurs.

- **Révision :**

Cette charte éthique est susceptible d'être modifiée afin de s'adapter aux évolutions législatives et aux enjeux internes. Chaque modification sera communiquée à l'ensemble des collaborateurs.

		Code	RH_CHE_02
	CHARTRE ETHIQUE-V2	Indice	1
		Date	17/04/2024
		Page	6/6

- **Engagement collectif :**

Par la signature de cette charte, chaque collaborateur du Groupe Sextant réaffirme son engagement à agir avec intégrité, transparence et responsabilité, pour le bien de l'entreprise et de ses partenaires.

Notre charte éthique, enrichi par ces valeurs et principes est la raison d'être sur lequel repose notre culture d'entreprise.

Elle guide notre quotidien, renforce notre engagement envers nos collaborateurs, clients et partenaires, et assure notre succès durable.

Ensemble, faisons du **Groupe SEXTANT un exemple d'excellence, d'intégrité et d'innovation.**

Cette charte vise à insuffler une dynamique positive et inclusive, favorisant un environnement de travail où chaque collaborateur se sent valorisé, soutenu et partie prenante du succès collectif.

La direction
M. Laurent Garetti
Gérant

MAJ-Version 2 Faire à St Etienne le 3 Mars 2025